

Qui est le référent d'activité ?

Le référent d'activité est un adhérent de l'association qui, bénévolement, s'occupe d'une ou plusieurs activités proposées par celle-ci.

Quel est son rôle ?

Vis-à-vis de son/ses activités

Le référent veille au bon fonctionnement de son/ses activité(s)

- ✓ Il prépare ou aide à la préparation des documents remis en début de saison (plaquette, description de l'activité, tarifs, horaires, lieux, ...)
- ✓ Il participe au forum des associations pour donner des informations sur son activité et sur l'ensemble des activités de l'association (une fois/an)
- ✓ Il est présent aux inscriptions pour recueillir les inscriptions des adhérents (une fois/an)
- ✓ Il alimente les outils de recueil des inscriptions (tableau excel des inscrits, tableau excel des remises de chèques) et adresse ces documents au trésorier
- ✓ Il transmet les éléments aux adhérents (carte adhésion, attestation CE, planning annuel des cours)
- ✓ Il fait le lien avec :
 - chacun des adhérents (il est attentif aux questions et difficultés)
 - les bénévoles de son/ses activités le cas échéant
 - l'animateur - l'intervenant A ce titre, il recueille et transmet aux adhérents ou aux membres du conseil d'administration toutes les informations utiles au bon déroulement des cours (absences, matériel à disposition, commandes de matériel...)
- ✓ Il peut prendre en charge ou l'organisation d'un événement en lien avec son/ses activités

Vis-à-vis de l'association

Il est le lien entre l'association et son/ses activité(s)

Dans ce cadre :

- ✓ Il représente l'association, son projet, ses décisions, son mode de fonctionnement auprès de/des animateur(s) – intervenant(s) en charge de son/ses activités et auprès des adhérents
- ✓ Il transmet les informations et demandes relatives à son/ses activités aux membres du CA (président, vice-président, membres) et/ou au membre en charge du sujet concerné (salle, chauffage, accès, matériel, planning, communication, RH, situation sanitaire, ...)
- ✓ Le cas échéant, il transmet toutes les informations nécessaires aux bénévoles relais de son/ses activité(s)
- ✓ Il participe au conseil d'administration (réunions mensuelles) / Il a vocation à assister aux réunions mensuelles du conseil d'administration et, à terme, selon son désir, à intégrer le conseil d'administration.